



## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : hors assurances facultatives : pour un achat de 6 000,00 €, vous réglez 48 **mensualités de 125,00 €**. Montant total du crédit : 6 000,00€. **TAEF fixe : 0%**. Taux débiteur fixe : 0%. Coût du crédit : 0 €. Coût du crédit à la charge du vendeur.

**Montant total dû : 6 000,00 €.**

Durée maximum du crédit : 48 mois. Coût mensuel de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 7,80 € pour la DIM, 9,00 € pour la DIM+CHOM et Senior. Coût total de l'assurance : 374,40 € pour DIM, 432,00 € pour DIM+CHOM et Senior. TAEA : 3,04% pour DIM, 3,50% pour DIM+CHOM et Senior.\*

# Le prêt Bosch éco-avantages

**Financez l'installation** d'une chaudière individuelle à Haute Performance Energétique (gaz naturel, propane ou fioul) de marque Bosch dans un logement existant.



Prêt affecté de  
**1 500 € à 15 000 €\***

••••••••

Durée de 4 à 48 mois

••••••••

0 € de frais de dossier

••••••••

Aucune domiciliation  
de revenus exigée

••••••••

**TAEF fixe de 0%**

\* Offre valable pour l'installation d'une chaudière individuelle à Haute Performance Energétique (gaz naturel, propane ou fioul) de marque Bosch dans un logement existant. Voir conditions au verso.



Pour l'envoi des dossiers :  
**FRANFINANCE**  
TSA - 18001  
59 887 LILLE Cedex 9

**BOSCH**

Des technologies pour la vie



## Une offre faite pour vous ?

Vous êtes un particulier.

Vous souhaitez faire réaliser des travaux d'économie d'énergie :

- dans votre résidence principale ou secondaire construite depuis plus de deux ans
- par un partenaire

Grâce à la prise en charge des intérêts par Bosch, profitez d'un taux à 0% pour financer l'installation d'une chaudière individuelle à Haute Performance Energétique (gaz naturel, propane ou fioul) de marque Bosch dans un logement existant.

**L'assurance facultative : parce que les coups durs n'arrivent pas qu'aux autres, assurez votre sécurité financière à des conditions avantageuses.**

Des garanties au choix pour vous protéger des aléas de la vie :

### **Garantie Incapacité Totale de travail**

En cas d'incapacité d'exercer votre activité professionnelle suite à une maladie ou un accident, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'arrêt de travail.

### **Garantie décès**

En cas de décès de l'assuré, 100 % du capital restant dû est pris en charge.

### **Garantie Perte Totale et Irréversible d'autonomie**

En cas de maladie ou accident rendant nécessaire une aide permanente pour les actes ordinaires de la vie, 100 % du capital restant dû est pris en charge.

### **Garantie Perte d'emploi suite à un licenciement**

En cas de perte d'emploi à la suite d'un licenciement, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'indemnisation par Pôle Emploi.

**Envoyez votre dossier à FRANFINANCE (adresse postale au recto) avec les photocopies des justificatifs obligatoires listés ci-dessous :**

#### **Pour les dossiers d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € :**

- Une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

#### **Pour les dossiers d'un montant supérieur à 3 000 € :**

- Une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau)
- Le dernier bulletin de salaire pour les salariés
- Le dernier avis d'imposition complet pour les non-salariés et retraités.
- Les justificatifs de pension de retraite pour les retraités de moins de 2 ans.

#### **Pour toutes questions : 01 41 29 56 56 (prix d'un appel local)**

\* Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE - Société anonyme au capital de 31 357 776 (719 807 406 RCS Nanterre, intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS - N° 07 008 346 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Assurance souscrite auprès de SOGEGAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances, FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE.

Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Conditions au 01/03/2019.

Vous pouvez sans frais vous opposer à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vos droits d'accès et d'opposition peuvent être exercés auprès de FRANFINANCE - Service clientèle - 59, avenue de Chatou - 92 853 Rueil-Malmaison Cedex.

